Transports: systèmes informatisés de réservation SIR, code de conduite (modif. règlement (CEE) n° 2299/89). Rapport inclus

1997/0148(SYN) - 03/12/1998 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a adopté sans débat la recommandation pour la deuxième lecture de M. Rijk VAN DAM (I-EDN, NL) sur le code de conduite pour l'utilisation de systèmes informatisés de réservation (SIR).